



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## La directrice générale du Crous de Strasbourg

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 300-1 à R. 311-15, ainsi que ses articles L. 330-1 à R. 330-4,

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R. 822-1 et suivants,

**Vu** l'arrêté du recteur de l'académie de Strasbourg du 15 juin 2011 portant affectation de Madame Françoise KIRSCHER, attachée d'administration de l'Etat, au Crous de Strasbourg à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 afin d'exercer les fonctions de chargée de mission affaires générales et juridiques,

**Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 4 février 2022 portant nomination de Madame Sophie ROUSSEL dans l'emploi de directrice générale du Crous de Strasbourg à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022,

**Vu** l'arrêté du Premier ministre du 7 mars 2022 portant détachement de Madame Sophie ROUSSEL auprès du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 afin d'exercer les fonctions de directrice générale du Crous de Strasbourg,

### DECIDE :

**Article 1 :** Madame Françoise KIRSCHER, attachée d'administration de l'Etat, chargée de mission affaires générales et juridiques, est désignée personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg.

**Article 2 :** La présente désignation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Fait à Strasbourg le 1<sup>er</sup> septembre 2022

*Fait en deux exemplaires dont un remis à l'intéressée,*

Françoise KIRSCHER

La directrice générale du Crous

Sophie ROUSSEL

